



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1305

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 26 août 2024, le Règlement numéro 1305 décrétant une dépense et un emprunt de 518 110 \$ pour l'acquisition de terrains.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1305 le 2 octobre 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1305 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate